

Délibération N° 3/2017  
Séance du 8 février 2017

**Délibération relative à la division des parcelles 1869 de la commune de Puplinge et 1870 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Vu la délibération 15/2012 concernant la construction de l'Espace de Vie enfantine ;  
vu la délibération 17/2014 concernant la réalisation des aménagements extérieurs du groupe scolaire ;  
vu le déplacement des accès au groupe scolaire engendré par les travaux découlant des délibérations précitées ;  
vu la nécessité de créer des servitudes pour l'activité liée à ces objets ;  
vu le dossier de mutation préparé par le bureau HCC, géomètres officiels ;  
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 28 novembre 2016;  
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL,**

**D E C I D E**

Par 13 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de diviser la parcelle N° 1869, de la commune de Puplinge, sise rue de Graman, de 14'236 m<sup>2</sup>, propriété de la commune, en 4 sous parcelles, Nos 1943, 1944, 1945 et 1947, selon le dossier de mutation N° 7/2016 établi le 25 octobre 2016 par le bureau HCC, géomètres officiels ;
2. d'accepter la cession gratuite de 695 m<sup>2</sup> de la parcelle 1870 propriété de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement et de l'inclure dans la nouvelle parcelle 1947 ;
3. d'accepter la cession gratuite de 144 m<sup>2</sup> de la parcelle 1870 propriété de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement et de l'inclure dans la nouvelle parcelle 1943
4. d'accepter la constitution d'une servitude d'usage de places de stationnement, à titre gratuit, sur la parcelle N° 1947, commune de Puplinge, sise rue de Graman, propriété de la commune, au profit de la parcelle N° 1946, commune de Puplinge, sise rue de Graman 60-62, propriété de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement au profit de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, selon le plan de servitude établi le 25 octobre 2016 par le bureau HCC, géomètres officiels, et le projet d'acte notarié établi le 11 janvier 2017 par Me Lacin,

5. d'accepter la constitution d'une servitude à usage de jardin, à titre gratuit, sur la parcelle N° 1946, commune de Puplinge, sise Rue de Graman 60-62, propriété de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, au profit de la parcelle N° 1943, commune de Puplinge, sise Rue de Graman, propriété de la commune, selon le plan de servitude établi le 25 octobre 2016 par le bureau HCC, géomètres officiels, et le projet d'acte notarié établi le 11 janvier 2017 par Me Lacin
6. d'accepter la constitution d'une servitude d'interdiction de bâtir garantissant les vues les plus étendues, à titre gratuit, sur la parcelle N° 1945, commune de Puplinge, sise Rue de Graman, propriété de la commune de Puplinge, au profit de la parcelle N° 1946, commune de Puplinge, sise 60-62 Rue de Graman, propriété de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, selon le plan de servitude établi le 25 octobre 2016 par le bureau HCC, géomètres officiels, et le projet d'acte notarié établi le 11 janvier 2017 par Me Lacin
7. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

Puplinge, le 8 février 2017

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the left.